

Annexes

Arrêtés

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cibracais, du Grand Saint Emilionnais, Jalle Eau Bourde, Lattitude Nord Gironde, Médoc Cœur presqu'île, Médullierne, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rarales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération du Libournais, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-108 du 11 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle «Val de Vivères» issue de la fusion des communes de Aubie et Espessas, de Saint-Antoine et de Salignac ;

VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-06-01-001 du 01 août 2016 portant création de la commune nouvelle «Castets et Castillon» issue de la fusion des communes de Castets-en-Dorthe et de Castillon-de-castets ;

VU l'arrêté préfectoral n°33-2016-11-17-001 du 17 novembre 2017 portant création de la commune nouvelle «Margaux-Cantenac» issue de la fusion des communes de Margaux et de Cantenac ;

VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-007 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Blagnac-Prignac» issue de la fusion des communes de Blagnac et de Prignac en Médoc ;

VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-008 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Val de Livernois» issue de la fusion des communes de Marcellac et de Saint-Caprais-de-Blaye ;

VU l'arrêté préfectoral n°33-2018-10-01-009 du 01 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle «Porte de Benauges» issue de la fusion des communes d'Arbis et de Cantois ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Considérant que la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs doit faire l'objet d'une mise à jour suite à la fusion de plusieurs communes ;

Considérant que la prise en compte des zones à potentiel radon et les secteurs d'information sur les sols modifie la liste des communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde.

ARRÊTE

Article 1 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde du 29 octobre 2012.

Annexes

Arrêtés

Article 2 :

Dans le département de la Gironde, la liste des communes pour lesquelles s'applique l'obligation de joindre un état des risques naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location, est la suivante :

ABZAC, AMBARSAC et LAGRAVE, AMBES, ANDERNOS les BAINS, ANGLADE, ARBANAIS, ARCACHON, ARCINS, ARES, ARSAC, ARTIGUES PRES BORDEAUX, Les ARTIGUES de LUSSAC, ARVEYRES, ASQUES, AUDENGE, AVENSAN, AYGUEMORTES les GRAVES, BAGAS, BARIE, BARON, BARSAC, BASSANNE, BASSENS, BAURECH, BAYAS, BAYON SUR GIRONDE, BEAUTIRAN, BEGADAN, BEGLES, BEGUEY, BELIN-, BELIET, BERSON, BEYCHAC ET CAILLAU, BIGANOS, Les BILLAUX, BLAIGNAC, BLAIGNAN- PRIGNAC, BLANQUEFORT, BLAYE, BLESIGNAC, BONNETAN, BONZAC, BORDEAUX, BOULIAC, BOURDELLES, BOURG, Le BOUSCAT, BRANNE, BRAUD et SAINT LOUIS, Le BREDE, BRUGES, CABANAC et VILLAGRAINS, CABARA, CADARSAC, CADAUJAC, CADILLAC, CADILLAC en FRONSADAIS, CAMARSAC, CAMBES, CAMBLANES et MEYNAC, CAMIAC et SAINT DENIS, CAMIRAN, CAMPS SUR L'ISLE, CAMPUGNAN, CANEJAN, CAPIAN, CAPTIEUX, CARBON BLANC, CARCANS, CARIGNAN de BORDEAUX, CARS, CARTELEGUE, CASSEUIL, CASTELNAU de MEDOC, CASTETS et CASTILLON, CASTILLON la BATAILLE, CASTRES-GIRONDE, CAUDROT, CAVIGNAC, CENAC, GENON, CERONS, CESTAS, CEZAC, CHAMADELLE, CISSAC - MEDOC, CIVRAC de BLAYE, CIVRAC sur DORDOGNE, CIVRAC en MEDOC, COMPS, COUQUEQUES, COURS de MONSEGUR, COUTRAS, COUTURES, CREON, CROIGNON, CUBNEZAIS, CUBZAC LES PONTS, CURSAN, CUSSAC FORT MEDOC, DAIGNAC, DARDENAC, DIEULIVOL, DONNEZAC, Les EGLISOTTES et CHALAURES, ESPIET, Les ESSEINTES, ETAULIERS, EYNESSE, EYRANS, EYSINES, FALEYRAS, FARGUES SAINT HILAIRE, Le FIEU, FLAUJAGUES, FLOIRAC, FLOUDES, FONTET, FOURS, FRONSAC, GAILLAN en MEDOC, GALGON, GAURIAC, GAURIAGUET, GENERAC, GENISSAC, GIRONDE SUR DROPT, GOURS, GRADIGNAN, GRAYAN et L'HOPITAL, GREZILAC, GUILLAC, GUILLOS, GÛTRES, GUSAN-MESTRAS, Le HAILLAN, HAUX, HOSTENS, HOURTIN, HURE, ISLE SAINT GEORGES, IZON, JAU-, DIGNAC et LOIRAC, JUILLAC, LABARDE, LACANAU, LAGORCE, LALANDE DE POMEROL, LAMARQUE, LAMOTHE LANDERRON, La LANDE DE FRONSAC, LANDERROUET SUR SEGUR, LANGOIRAN, LANGON, LANSAC, LANTON, LAPOUYADE, LARUSCADE, LATRESNE, LÈGE CAP FERRET, LEOGEATS, LEOGNAN, LESPARRE MEDOC, LESTIAC SUR GARONNE, LIBOURNE, LIGNAN de BORDEAUX, LORMONT, LOUBENS, LOUPES, LOUPIAC, LOUPIAC de la REOLE, LUDON-MEDOC, LUGAIGNAC, LUGON et FILE de CARNEY, LUSSAC, MACAU, MADIRAC, MARANSIN, MARCENAIS, MARGAUX-CANTENAC, MARIENS, MARSAS, MARTIGNAS SUR JALLE, MARTILLAC, MAZION, MERIGNAC, MESTERRIEUX, MIOS, MOMBRIER, MONGAUZY, MONSEGUR, MONTAGNE, MONTAGOUJIN, MONTUSSAN, MORIZES, MOUILLAC, MOULIETS et VILLEMARTIN, MOULIS EN MEDOC, MOULON, NAUJAC SUR MER, NEAC, NERIGEAN, NEUFFONS, ORDONNAC, PAILLET, HAREMPUYRE, PAUILLAC, Les PEINTURES, PELLEGRUE, PERISSAC, PESSAC, PESSAC SUR DORDOGNE, PETIT PALAIS et CORNEMPS, PELJARD, LE PIAN MEDOC, LE PIAN-SUR-GARONNE, PINEUILH, PLASSAC, PLEINE SELVE, PODENSAC, POMEROL, POMPIGNAC, PONDAURAT, PORCHERES, Le PORGE, PORTETS, Le POUT, PREIGNAC, PRIGNAC et MARCAMPES, PUGNAC, PUJOLS SUR CIRON, LE PUY, PUYBARBAN, QUEYRAC, QUINSAC, RAUZAN, REIGNAC, La REOLE, REMONS, RIONS, La RIVIERE, ROQUEBRUNE, SABLONS, SADRAC, SAILLANS, SAINT AIGNAN, SAINT ANDRE de CUBZAC, SAINT ANDRE ET APPELLES, SAINT ANDRONY, SAINT ANTOINE SUR L'ISLE, SAINT AUBIN de BLAYE, SAINT AUBIN de BRANNE, SAINT AUBIN de MEDOC, SAINT AVIT de SOULEGE, SAINT AVIT SAINT NAZAIRE, SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX, SAINT CHRISTOLY DE BLAYE, SAINT CHRISTOLY DE MEDOC, SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, SAINT CHRISTOPHE DES BARDES, SAINT CIERS d'ABZAC, SAINT CIERS de CANESSE, SAINT CIERS SUR GIRONDE, SAINT DENIS de PILE, SAINT EMILION, SAINT ESTEPHE, SAINT GENES de BLAYE, SAINT GENES de FRONSAC, SAINT GENES de LOMBAUD, SAINT GERMAIN d'ESTEUIL, SAINT GERMAIN du PUCH, SAINT GERMAIN de la RIVIERE, SAINT GERVAIS, SAINT GIrons d'AIGUEVIVES, SAINT HIPPOLYTE, SAINT JEAN d'ILLAC, SAINT JEAN de BLAIGNAC, SAINT JULIEN BEYCHEVELLE, SAINT LAURENT d'ARCE, SAINT LAURENT des COMBES, SAINT LAURENT MEDOC, SAINT LEON, SAINT LOUBERT, SAINT LOUBES, SAINT LOUIS de MONTFERRAND, SAINT MACAIRE, SAINT MAGNE de CASTILLON, SAINT MALXANT, SAINT

Annexes

Arrêtés

MARIENS, SAINT MARTIN de LAYE, SAINT MARTIN de LERM, SAINT MARTIN de SESCAS, SAINT MARTIN du BOIS, SAINT MARTIN LACAUSSADE, SAINT MEDARD d'EYRANS, SAINT MEDARD de GUIZIERES, SAINT MEDARD en JALLES, SAINT MICHEL DE FRONSAC, SAINT PALAIS, SAINT PARDON de CONQUES, SAINT PAUL, SAINT PEY d'ARMENS, SAINT PEY de CASTETS, SAINT PIERRE d'AURILLAC, SAINT PIERRE de MONS, SAINT QUENTIN de BARON, SAINT ROMAIN la VIRVEE, SAINT SAUVEUR, SAINT SAUVEUR de PUYNORMAND, SAINT SAVIN, SAINT SEURIN de BOURG, SAINT SEURIN de CADOURNE, SAINT SEURIN de CURSAC, SAINT SEURIN SUR L'ISLE, SAINT SULPICE de FALEYRENS, SAINT SULPICE de GUILLERAGUES, SAINT SULPICE et CAMEYRAC, SAINT TROJAN, SAINT VINCENT de PAUL, SAINT VINCENT de PERTIGNAS, SAINT VIVIEN de BLAYE, SAINT VIVIEN de MEDOC, SAINT YZAN de SOUDIAC, SAINT YZANS de MEDOC, SAINTE CROIX du MONT, SAINTE EULALIE, SAINTE FLORENCE, SAINTE FOY la GRANDE, SAINTE HELENE, SAINTE TERRE, SALLEBOEUF, SAMONAC, SAUGON, SAUMOS, La SAUVE, SAVIGNAC de L'ISLE, SOULAC SUR MER, SOUSSANS, TABANAC, Le TAILLAN MEDOC, TAILLECAVAT, TALAIS, TALENCE, TARGON, TARNES, TAURIAC, Le TEICH, Le TEMPLE, La TESTE DE BUCH, TEUILLAC, TIZAC de CURTON, TIZAC de LAPOUYADE, TOULENNE, Le TOURNE, TRESSSES, VALEYRAC, VAL-de- LIVENNE, VAL DE VIRVEE, VAYRES, VENDAYS MONTALIVET, VENSAC, VERAC, VERDELAIS, Le VERDON SUR MER, VERTHEUIL, VIGNONET, VILLANDRAUT, VILLEGOUGE, VILLENAVE d'ORNON, VILLENEUVE, VIRELADE, VIRSAC, YVRAC.

Le détail des risques par commune fait l'objet d'un arrêté spécifique fixant la liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à l'ensemble des maires du département de la Gironde et à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département, mentionné dans un journal local et accessible sur le site internet des services de la préfecture (<http://www.gironde.gouv.fr>).

Article 4 :

En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Gironde, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM) et Mesdames et Messieurs les maires du département de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

La Préfète



Cof. Administrative – B.P. 90 – 33098 BORDEAUX CEDEX

Annexes

Arrêtés



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde
Service Risques et Gestion de Crise
Unité Plans de Prévention des Risques
Naturels Terrestres et Technologiques

Bordeaux, le 23 JUL 2019

ARRÊTÉ DU 23 juillet 2019

**FIXANT LA LISTE DES RISQUES ET DES DOCUMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR
L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**LA PRÉFÈTE DE LA GIRONDE,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2 à L.125-7, articles R.125-23 à R.125-27 et R.563-1 à R.563-8 ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;
- VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public ;
- VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Annexes

Arrêtés

VU le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 février 2019 portant sur la localisation de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communautés de communes de Bordeaux Métropole, du Bazadais, de Blaye, Convergence Garonne, du Créonnais, Médoc Atlantique, Médoc Estuaire, du Sud Gironde, Castillon Pujols, des Coteaux Bordelais, de l'Estuaire, du Fronsadais, du Grand Cuzagais, du Grand Saint Emilienais, Jalle Eau Bourde, Latitude Nord Gironde, Médoc Cœur presqu'île, Médullienno, de Montesquieu, du Pays Foyen, des Portes entre Deux Mers, du Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre Deux Mers, du Secteur Saint Loubès, du Val de l'Eyre, ainsi que sur les communautés d'agglomération de Libourmais, du Bassin d'Arcachon Nord et du Bassin d'Arcachon Sud ;

VU l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2012, et son annexe, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral du _____ fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département de la Gironde ;

Considérant que l'évolution des champs de l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs nécessite de mettre à jour la liste des documents par commune ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le présent arrêté abroge les 364 arrêtés (un par commune) fixant la liste des risques naturels, miniers et technologiques majeurs sur les communes concernées par l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers des 20 novembre 2012 et 19 décembre 2013.

La liste des arrêtés abrogés se trouve en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Abzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 3 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune d' **Ambarès et Lagrave** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Annexes

Arrêtés

Article 35 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Biganos** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 36 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Les Billaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 37 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 38 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaignac-Prignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 39 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blanquefort** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 40 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blaye** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 41 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Blésignac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 42 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bonnetan** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 43 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bonzac** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 44 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bordeaux** est fixée dans la fiche synthétique d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs annexée au présent arrêté.

Article 45 :

La liste des risques et des documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de **Bouliac** est fixée dans la fiche synthétique

Annexes

Arrêtés



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
de la Gironde

Arrêté préfectoral portant prescription de la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Bordeaux

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L562-1 à L569-9 et R562-1 à R562-12 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

VU le code général des collectivités locales, notamment ses articles L2211-1, L2212-1 à 4 et L2215-1 relatifs à l'exercice des pouvoirs de police, en particulier en matière de sécurité publique, en vue de la mise en œuvre de toutes mesures adoptées tendant à prévenir ou à faire cesser les accidents et risques naturels,

VU le code des assurances et notamment les articles L125-1 et suivants fixant le niveau de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles à la mise en œuvre de mesures de prévention,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU l'arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2005 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Bordeaux

VU les inondations du 27 décembre 1999, et des 27 et 28 février 2010 sur l'Estuaire de la Gironde,

VU l'évolution des connaissances en matière de fonctionnement des crues sur l'Estuaire de la Gironde suite à ces événements,

CONSIDÉRANT que le PPRI actuellement en vigueur sur la commune de Bordeaux n'intègre pas la prise en compte de ces événements,

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Prescription de la révision du plan de prévention des risques d'inondation

La révision du plan de prévention des risques d'inondation est prescrite sur le territoire de la commune de Bordeaux.

1

Annexes

Arrêtés

ARTICLE 2 : Service instructeur

En sa qualité de service départemental de l'Etat, la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde est chargée du suivi du projet au sens de l'article R562-2 du code de l'environnement.

ARTICLE 3 : Modalités de concertation et d'association des collectivités territoriales

Il est créé un comité de concertation et d'association des collectivités territoriales relatif à la révision des plans de prévention des risques d'inondation des communes de l'aire d'agglomération bordelaise et de la presqu'île d'Ambès, présidé par le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde ou son représentant.

Ce comité est l'instance au sein de laquelle est conduite l'association des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale concernés au sens de l'article L562-3 du code de l'environnement.

Il est réuni à chaque étape de la procédure de révision des plans de prévention des risques d'inondation des communes en vue de présenter l'ensemble des éléments constitutifs des projets de plans de prévention, notamment graphiques et littéraires, depuis les études techniques jusqu'aux documents à soumettre à enquête publique puis à l'approbation, en vue de recueillir les observations et propositions des membres.

Sont membres du comité de concertation et d'association :

- M. le Préfet ou son représentant,
 - M. le Maire d'Ambarès et Lagrave ou son représentant,
 - M. le Maire d'Ambès ou son représentant,
 - M. le Maire de Bassens ou son représentant,
 - M^{me} le Maire de Bayon-sur-Gironde ou son représentant,
 - M. le Maire de Bègles ou son représentant,
 - M. le Maire de Blanquefort ou son représentant,
 - M. le Maire de Bordeaux ou son représentant,
 - M. le Maire de Bouliac ou son représentant,
 - M. le Maire du Bouscat ou son représentant,
 - M^{me} le Maire de Bruges ou son représentant,
 - M. le Maire de Cesson ou son représentant,
 - M^{me} le Maire d'Eysines ou son représentant,
 - M^{me} le Maire de Floirac ou son représentant,
 - M. le Maire du Haillan ou son représentant,
 - M. le Maire de Latrasse ou son représentant,
 - M. le Maire de Lormont ou son représentant,
 - M. le Maire de Martignas-sur-Jalle ou son représentant,
 - M^{me} le Maire de Parempuyre ou son représentant,
 - M. le Maire de Saint-Jean-d'Ilhe ou son représentant,
 - M. le Maire de Saint-Louis de Montferand ou son représentant,
 - M. le Maire de Saint-Médard-en-Jalles ou son représentant,
 - M. le Maire de Saint-Vincent-de-Paul ou son représentant,
 - M. le Maire du Thillan-Médoc ou son représentant,
 - M. le Maire de Villenave-d'Ornon ou son représentant,
-
- M. le Président du Conseil Général de la Gironde (CG 33) ou son représentant,
 - M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ou son représentant,
 - M. le Président du Syndicat mixte du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) ou son représentant,
 - M. le Président de la Communauté de Communes des portes de l'entre deux mers ou son représentant,

Annexes

Arrêtés

M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Gironde (DDTM 33) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMDDST) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat Mixte Études Aménagement Garonne (SMEIAG) ou son représentant,
M. le Président de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR) ou son représentant,
M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ou son représentant,
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Gironde ou son représentant,
M. le Président de la Chambre de Métiers de la Gironde ou son représentant,
M. le Directeur général du Grand Port Maritime de Bordeaux (CPMB) ou son représentant,
M. le Chef de Service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant,

M. le Président de l'Association Aubiers Collines à Bouliac (AACB) ou son représentant,
M. le Président de Claire Aubardé ou son représentant,
M. le Président de Vire avec le fleuve ou son représentant,
M. le Président de la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPAISO) ou son représentant,
M. le Président d'Aquitaine alternative ou son représentant,

M. le Président du Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne, (SIJALAG) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de l'Artigue et de la Magueline (SIBVAM) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat de Protection des Inondations de la Presqu'île d'Ambès (SPIPA) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat de Protection des Inondations Rive Droite (SPIRD) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Études, de travaux, de Restauration et d'Aménagement du bassin versant de la Pignasse (SIETRA) ou son représentant,
M. le Président du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du bassin du ruisseau le Gou ou son représentant,

Pourront également être conviés aux réunions du comité toutes personnes ou organismes dont les compétences seraient recherchées.

Ce comité de concertation et d'association pourra se réunir en formation restreinte avec les collectivités concernées afin de préciser les conditions d'élaboration, de recueillir toute donnée utile à l'élaboration et à la préparation des éléments constitutifs des projets de plan.

Les représentants de services de l'État en charge de l'élaboration des PPRI ou de leur suivi dont la direction départementale des territoires et de la mer, les représentants des bureaux d'étude en charge de l'élaboration des PPRI participent auprès du Préfet au comité de concertation et d'association.

ARTICLE 4 : Modalités complémentaires de concertation

En complément de la concertation conduite dans le cadre des travaux du comité de pilotage décrit à l'article 3, la concertation avec le public s'effectuera au travers de communications écrites sur l'avancement de la révision du plan de prévention des risques d'inondation proposées par le représentant de l'État à la commune de Bordeaux pour affichage en mairie où un cahier sera mis à disposition du public.

Une ou plusieurs réunions publiques d'information seront organisées pour présenter le projet de plan de prévention en cours d'élaboration.

ARTICLE 5 : Mesures de publicité

Annexes

Arrêtés

Le présent arrêté est notifié aux membres du comité de concertation défini à l'article 3.

Le Maire de Bordeaux, le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le président du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de L'aire Métropolitaine Bordelaise procèderont à son affichage pendant un mois en mairie, au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux et au siège du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de L'aire Métropolitaine Bordelaise Ils pourront en assurer la diffusion par tous moyens appropriés.

Mention de cet affichage sera insérée dans le journal au mois pour l'ensemble du département.

Le présent arrêté fera l'objet d'une insertion au Recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 6 : Exécution

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de Gironde et Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde, Monsieur le Maire de Bordeaux, Monsieur le président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Monsieur le président du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de L'aire Métropolitaine Bordelaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours préalable soit auprès du préfet du département de la Gironde, soit auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux, dans les deux mois à compter de la plus tardive des mesures de publicité prévues à l'article 5.

Fait à BORDEAUX, le 2 Mars 2022

LE PREFET



Patrick STEFANINI

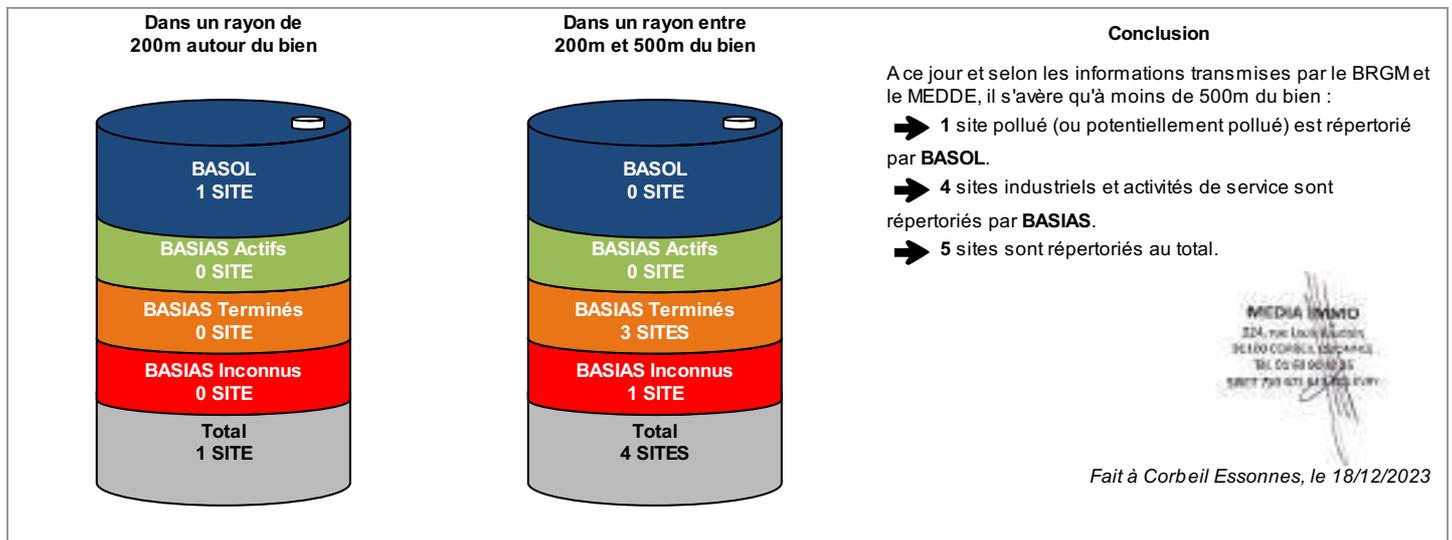
Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	LR09L22AU
Date de réalisation	18/12/2023

Localisation du bien	341 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33800 BORDEAUX
Section cadastrale	BY 106, BY 435, BY 107, BY 97
Altitude	6.8m
Données GPS	Latitude 44.815243 - Longitude -0.552539

Désignation du vendeur	SNC MARGNAN RESIDENCE
Désignation de l'acquéreur	



* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS, BASOL** et **CASIAS**
(gérées par le **BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières** et le **MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie**)

SOMMAIRE

- Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols
- Qu'est-ce que l'ERPS ?
- Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien
- Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➔ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➔ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

Que propose Media Immo ?

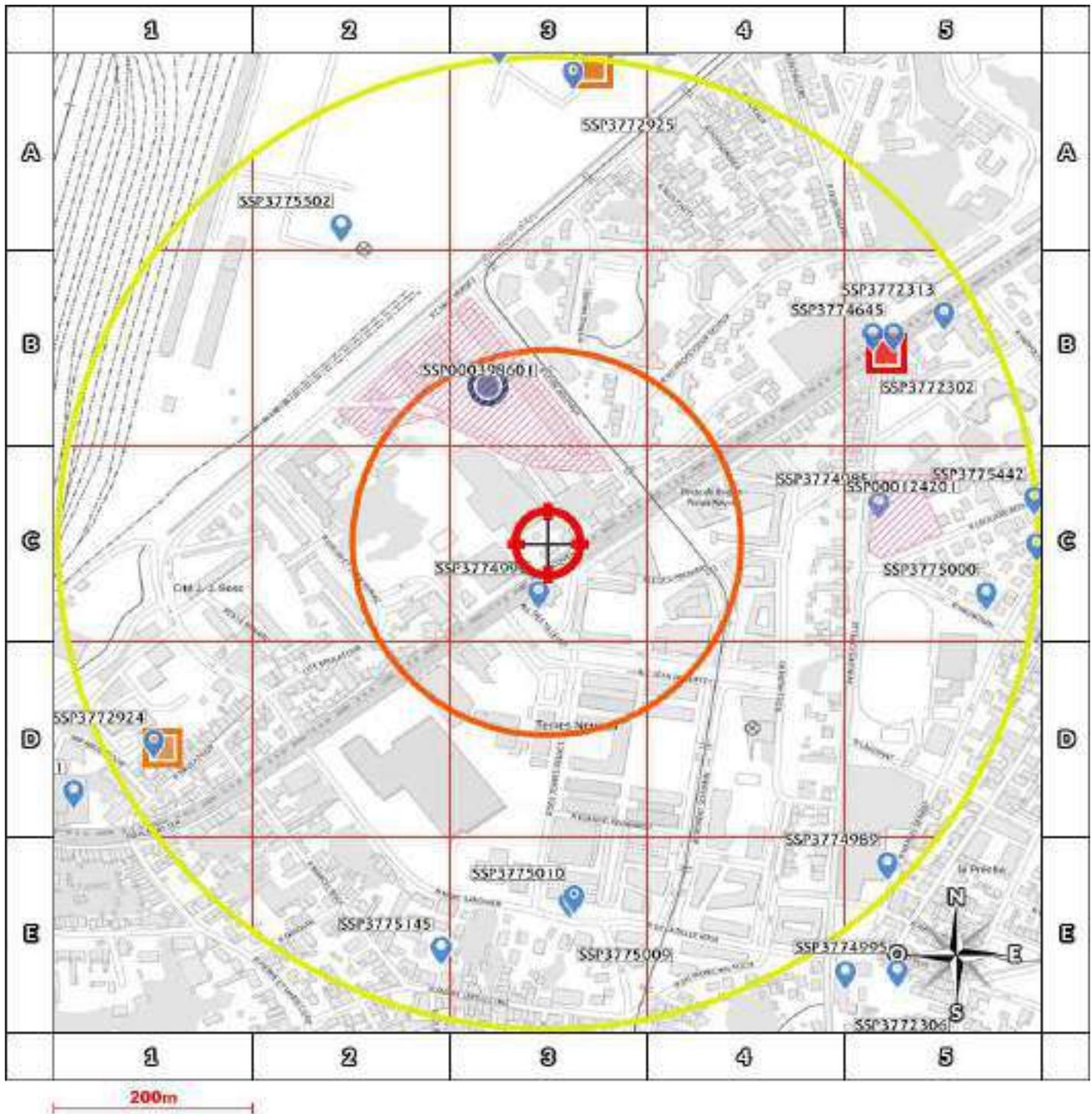
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



- BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
	OXYMETAL		171 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
	Sté ESSO . SAF.	ESSO Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...);Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	393 m
	GUERINIAN	Gare de Bordeaux St Jean Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	442 m
	Cie des Chemins de Fer du Midi	Gare de Bordeaux St Jean Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	488 m
	Sté BOUSSOIS, SOUCHON, NEUVESEL (BSN)	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	488 m

Nom	Activité des sites non localisés
	Aucun site non localisé

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	LR09L22AU
Date de réalisation	18/12/2023
Localisation du bien	341 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33800 BORDEAUX
Section cadastrale	BY 106, BY 435, BY 107, BY 97
Altitude	6.8m
Données GPS	Latitude 44.815243 - Longitude -0.552539
Désignation du vendeur	SNC MARGNAN RESIDENCE
Désignation de l'acquéreur	

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

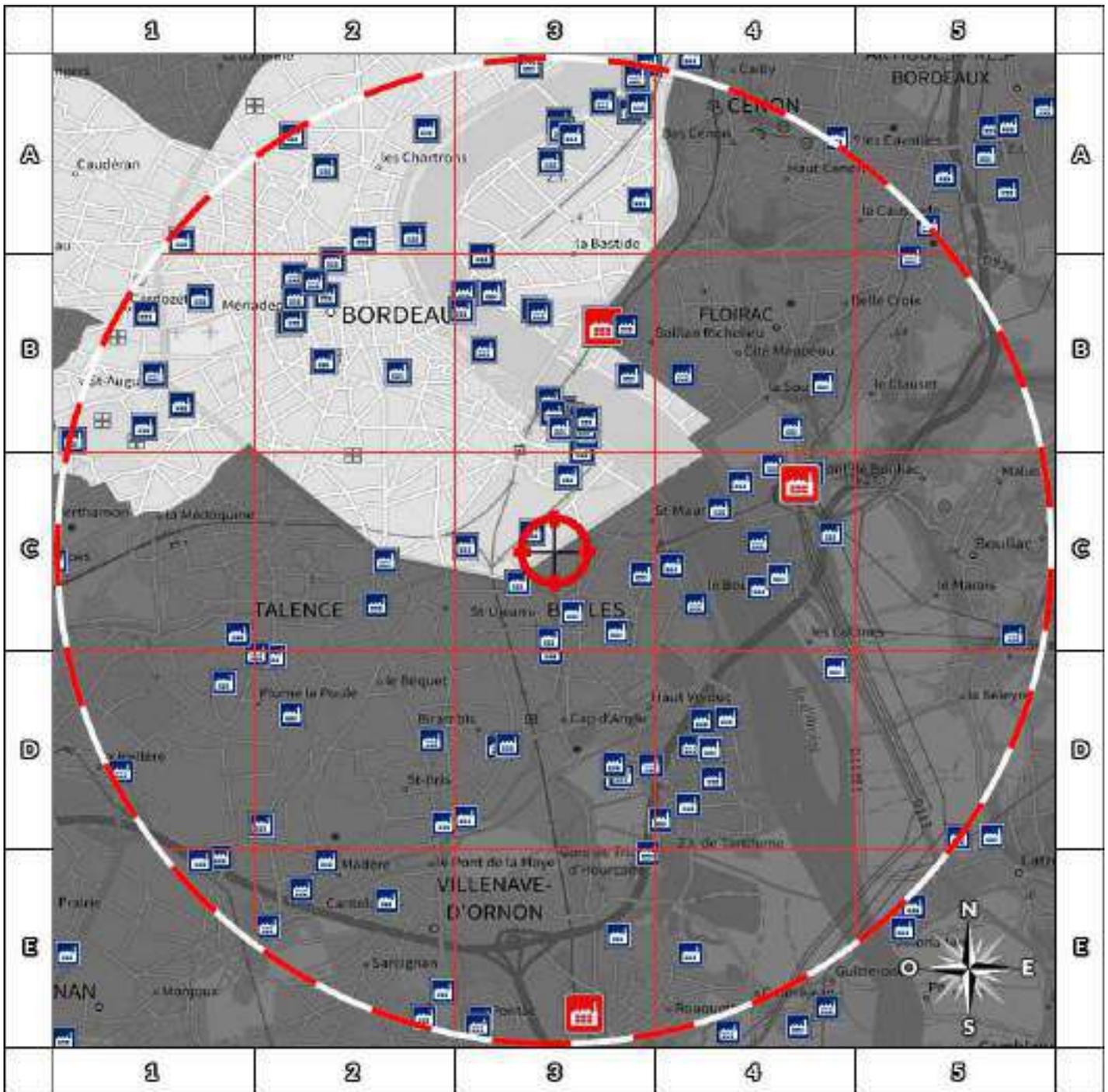
*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE Commune de BORDEAUX



2000m

- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| Usine Seveso | Elevage de porc |
| Usine non Seveso | Elevage de bovin |
| Carrière | Elevage de volaille |
| Emplacement du bien | Zone de 500m autour du bien |

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 500m du bien représentées par les pictos et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de BORDEAUX

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	AXEL VEGA	Patinoire de Mériadeck 95, Cours du Mal Juin 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DMBP Dispano SAS	6 rue Lajaunie BP 35 33100 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BECK CHASSE	35 route de Toulouse 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ECOMICRO	18 Quai de Queyries 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOCOPA	Complexe de la viande Quai de Paludate 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DUBERNET	Complexe de la Viande Quai de Paludate 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ROLLAND	Complexe de la viande Quai de Paludate 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GOURRET ATLANTIQUE	ZI Fichey - 33689 Mérignac	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA POSTE - Direction de l'Immobilier	52, Rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Cité Administrative	rue Jules Ferry 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SYND. DE COPROPRIETE WERELDHAVE	CENTRE COMMERCIAL MERIADECK 57 rue du Chateau d'Eau 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AUCHAN FRANCE - Bordeaux Lac	Centre Commercial Bordeaux Lac 33000 BORDEAUX	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ATELIER D'OCCAPEL	25 rue Antoine Monier 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE Bastide - Déchetterie	Quai Deschamps 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UNIVERSITE VICTOR SEGALEN	146, rue Léo-Saignat 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EFS Aquitaine/Limousin	Place Amélie Raba Léon BP 26 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	M. VINKLER Guillaume (syndic de copro)	Syndicat des Copropriétaires 74 rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAINJOLLE	17 Rue Plantevine 33000 BORDEAUX	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BIBLIOTHEQUE MERIADECK BORDEAUX	7, rue des Corps Francs Pomiès 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	VICTOIRE SARL	1, Place de la Victoire BP 87 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRANCE TELECOM	rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRADIN SAS	61, rue du Château d'Eau 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOFERTI Bordeaux (Grande Paroisse)	108, Quai de Brazza 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FESTAL	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FOURES	rue de la Seiglière 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	DEMETER	18 Impasse Lafitte 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais de la Touratte 116 Quai de la Souys 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX SUD	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAJ ELIS	8 Bis rue Franz Schrader 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BROTHIER-Bordeaux	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX FER	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COURTIAL	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CACOLAC	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SEVIA S.A.	23, Quai de Brazza BP 93 Bordeaux 33015 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GARNIER GARLANDAT	24 rue Beck BP 51 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SAN JOSE JEAN	11, Rue de NAVARRE 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA CORNUBIA	85, Quai de Brazza B.P. N° 55 33000 BORDEAUX	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUPE BERNARD SA	87, Quai de Paludate 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	GRANDS MOULINS DE PARIS	38, Quai de Brazza B.P. N° 32 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso OUI
	Valeur Initiale	ARDEA (ex ALCOOL PETROLE CHIMIE)	53 quai Deschamps 33000 BORDEAUX	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MARIE BRIZARD ET ROGER International	130 à 142, rue Fondaudège B.P. N° 557 33000 BORDEAUX	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SRRHU - Queyries	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHU Hôpitaux de Bordeaux	Place Amélie Raba-Léon 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Complexe de la Viande	Quai de Paludate 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ELF FRANCE - Bordeaux-	11 et 13 QUAI DE LA Monnaie 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	TECHNICENTRE AQUITAINE	1, rue de Gravelotte 33800 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	GROUT SARL	23 rue du commerce 33800 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Etablissement	Rue Surcouf 33300 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CONSEIL GENERAL 33 -Chaufferie	Immeuble Gironde Esplanade Charles de Gaulle CS 71223 33074 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Ville de Bordeaux -JKG	23 - 27 rue Baour 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	cochard	13 impasse Lafitte 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	Quai de Paludate 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Electricité Réseau Distribution France	2 rue du Docteur Gabriel PERY 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BORDEAUX METROPOLE	163 rue Bouthier 33100 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	DOMOFRANCE	Rue Erick Sati 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FÊTES & FEUX	16 rue St James 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FIPA (FINANCIERE PATAY ACHARD)	zone d'activités du Bedat 33650 Saint-Médard-d'Eyrans	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SECAPRESS SA	19 place Pey Berland 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Financière et Commerciale FIB - BORIFER	Port Autonome de Bordeaux Quai de Queyries 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	ELISE Atlantique	65 quai de Brazza 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PARC BORDELAIS	Parc de l'Hôtel de ville Place Pey Berland 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CALVET (SA)	75, Cours du Medoc 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX	Régie des Abattoirs 20 Quai de Paludate 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	FRUIDOR	MIN de Brienne quai de paludate 33000 BORDEAUX	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SNC BAPTISTA FOURNIER	18 , rue Bac Ninh 33000 BORDEAUX	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LES VINS DE LA MARJOLAINE BDX	80 AVENUE EMILE COUNORD 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	UNICEM AQUITAINE	32 ALLEES D'ORLEANS 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	EUURL BORDEAUX CASSE (KOULAKIAN Arsen)	48 rue Pierre Baour 33300 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AS 24	ZI Alfred Daney Avenue de Tourville 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	QUENTIN MARC	102 cours du raccordement 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHAREN	rue du Vergne 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Auto distribution	5 Avenue du Docteur Shinazi 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	MAIRIE - Bordeaux Caudéran	Rue Poujeau 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BLANCHISSERIE BORDELAISE (ex VITE PROPRE	180, cours de la Marne 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Pressing Croix Blanche	2, place Charles Chaumet 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SARL MSM INVEST	345, av Maréchal de Latre de Tassigny 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	Société GAMBIER	286, rue Judaïque 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SECAPRESS SA	16, rue Fondaudége 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING DOUMER	120, cours de Verdun 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING CINQUANTE DEUX	52, Cours Portal 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	REY'PASSAGE SARL	105, avenue du Général Leclerc 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE NETTO-PRESS	15, place des Martyrs de la Résistance 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING ECLAIR	75, avenue de la République 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PRESSING PRESS-SEC	43, route de Toulouse 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SODIBOR (SAS) DISTRIBUTEUR	172 rue Jules Ferry 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UGC CINE CITE (SAS)	13/15 rue Georges Bonnac 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAGRANGE Philippe	23 Impasse Lafitte, chemin Lafitte prolo 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEMETER Angelo	79bis chemin Lafitte 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE	33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Mairie de Bordeaux	33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BESSIEY RES Jean et Jean-Pierre	Chemin Lafitte 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEMETER Christian	42 rue J. Vaquier 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	COMPAGNIE FRUITIERE ex DOLE FRANCE SAS	MIN DE BRIENNE Quai de Paludade 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	RECYCL ALL	34 Quai de Brazza 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BANQUE DE FRANCE	13-15 rue Esprit des Lois 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE 3 AQUITAINE	136 rue Ernest Renan 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	Hôtel du Département de la Gironde Esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SFR S.A.	1, rue du Docteur Gabriel Péri 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Trinquet 2 boulevard du Prdt Wilson 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	OXYMETAL	178 rue Carle Vernet BP 53 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SIORAT - Bordeaux	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN Bordeaux Lac	Avenue des quarante journaux Centre commercial 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CEMEX BETONS SUD OUEST	55, quai Deschamps 33100 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	Armurerie de Bordeaux	32 rue Bouffard 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NOE	Avenue Joliot Curie 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LE RELAIS DE GIRONDE	517 bd Alfred Daney 33300 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PLAINE DE GARONNE ENERGIES	Chaufferie Centrale Bordeaux Rive Droite Rue du Commandant Cousteau 33100 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAPESE BDX Quai de Brazza	40 à 46, Quai de Brazza 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PROMOSOL	33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS SOFIBOR	155 Cours Saint-Louis 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN - Bordeaux Mériadeck	57 rue du château d'eau 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	INTERMARCHE - Bordeaux (Caphy)	21 rue André MAGINOT 33200 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MAVROBIO	13 quai de Brazza Parcelle AF 66 33100 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	POINT P	37 rue Achard 33300 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
PRODUITS JOCK SA	190 QUAI DE BRAZZA 33100 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
SIVU BORDEAUX MERIGNA C CUISINE CENTRALE	40, avenue de la Gare CS 12055 33073 BORDEAUX CEDEX 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BORDEAUX BOIS SERVICE	17 avenue de la Gare 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
BENETEAU	72 Rue de l'Ecole Normale 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
DECONS	1, Place Latule 33000 Bordeaux	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
COMPTOIR BORDELAIS DU BOIS	Cours Henri Brunet Bassin à Flot n° 1 33300 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
BORDEAUX METROPOLE	Chemin de Labarde 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
AQUITAINE MOTO CASSE	Parc d'activités Alienor Rue de Suffren 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre	Non Seveso
		INCONNU	NON
DRZAKOWSKI Leszek	35 rue des Lièges 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
ASE	Zone industrielle de Lissandre 33150 CENON	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
CONGRES & EXPOSITIONS BORDEAUX (ex SPIE)	Parc des Expositions Hall 3 33000 BORDEAUX	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
TOTAL MARKETING FRANCE	Relais des Orangers 33110 Le Bouscat	Inconnu	Non Seveso
		INCONNU	NON
AUCHAN - BDX LAC-Station-Service	Centre Commercial Bordeaux Lac 33000 BORDEAUX	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON
MARTINEZ	43 Quai de Brazza 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation	Non Seveso
		INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
BORDEAUX METROPOLE	Latule 35, rue Jean Hameau 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Rue du Vergne Quartier du Lac 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
SAFT SAS	111, Boulevard Alfred DANAY CS 51239 33074 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Seveso Seuil Bas OUI
LESIEUR	112, Quai de Bacalan BP 240 33000 BORDEAUX	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
SREE	30, rue Delbos 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
POLYCLINIQUE BDX-NORD	15 à 33 rue Claude BOUCHER 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
GRAND PARC ENERGIES (exENGIE COFELY)	2 rue Jean Artus 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
LAMOTHE ABIET PINOSA - Emile Counord	108 Avenue Emile Counord 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
Maison de retraite Terre-Nègre	95, rue Ernest Renan CS 21544 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
BORDEAUX METROPOLE - Atelier Achard tram	Rue Achard 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
DECONS	13 Rue Suffren 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
BORDEAUX METROPOLE	ZI Alfred Daney - Rue Surcouf 33076 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
BORDEAUX METROPOLE	Quartier du Lac Avenue de la Jallère 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
GARAGE SAINT-AMAND	10 rue de l'église Caudéran 33200 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
DESTINATION	5 RUE YVES GLOTIN 5 A 11 33300 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
SOCIETE BORIE-MANOUX	86 CRS BALGUERIE STUTTENBERG 33082 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
SVP UTILITAIRES (ex MARIN)	20 rue Pierre Baour 33300 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
PRESSING DE LUXE	43, avenue Charles de Gaulle 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
AFM RECYCLAGE S.A.	24-26 Rue Marcel Pagnol 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
Construction navale de Bordeaux	162 Quai Brazza 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
HOTEL PULLMAN BORDEAUX AQUITANIA	avenue Jean Gabriel Domergue 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
KENNAMETAL Production France SARL	12 rue du 8ème Régiment d'Infanterie 33000 BORDEAUX	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON
BORDEAUX METROPOLE	71 Cours Louis Fargues 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Pack2pack Aquitaine S.A.S.	162, Quai de Brazza B.P. N° 103 33000 Bordeaux	En fin d'exploitation INCONNU	Non Seveso NON
BORDEAUX METROPOLE	Boulevard Alfred Daney ZI de Bougainville 33000 Bordeaux	En exploitation avec titre INCONNU	Non Seveso NON
Institut technologique FCBA	Allée de Boutaut BP 227 33000 Bordeaux	Inconnu INCONNU	Non Seveso NON

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	LR09L22AU
Date de réalisation	18/12/2023

Localisation du bien	341 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33800 BORDEAUX
Section cadastrale	BY 106, BY 435, BY 107, BY 97
Altitude	6.8m
Données GPS	Latitude 44.815243 - Longitude -0.552539

Désignation du vendeur	SNC MARGNAN RESIDENCE
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BY 106, 000 BY 435, BY 107, BY 97
------------	---------------------------------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble341 Boulevard Jean-Jacques Bosc
33800 BORDEAUX**Cadastre**

BY 106, BY 435, BY 107, BY 97

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui non

révisé approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui non

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui non

révisé approuvé

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte zone B ²
forte zone C ³
modérée zone D ⁴

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de BORDEAUX

Vendeur - Acquéreur

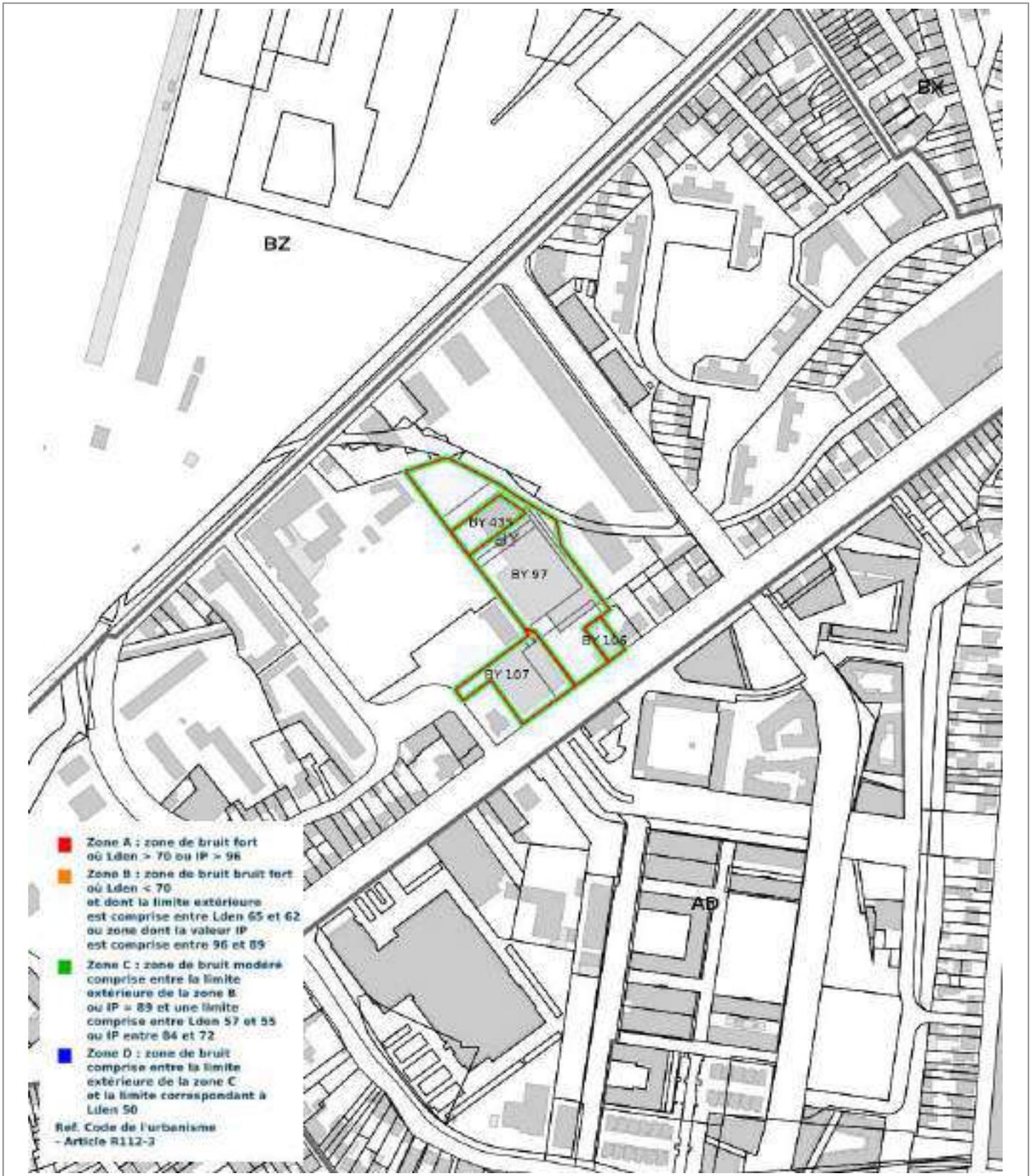
Vendeur	SNC MARGNAN RESIDENCE		
Acquéreur			
Date	18/12/2023	Fin de validité	18/06/2024

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.ere-pro.com>
© 2023 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraver l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004